



BONNES PRATIQUES

Comment limiter les odeurs lors des épandages ?



PRIVILÉGIER DES MATÉRIELS PERMETTANT DES ÉPANDAGES AU PLUS PRÈS DU SOL



ENFOUIR SOUS 12 H MAXIMUM pour les parcelles situées à moins de 100 m des habitations (produits normalisés) sinon 24h dans les autres cas



RÉALISER UN ENFOUISSEMENT COMPRIS ENTRE 4H ET 48H MAXIMUM pour les produits soumis à plan d'épandage (réglementation spécifique)



ÉVITER LES ÉPANDAGES LES VENDREDIS ET LES WEEK-END



ÉVITER LES ÉPANDAGE LES JOURS FÉRIÉS ET VEILLE DE JOURS FÉRIÉS



ÉVITER LES ÉPANDAGES PAR PÉRIODE DE FORTES CHALEURS ET PAR GRAND VENT

Plus d'information

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - CS 90525
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. 03.26.64.08.13 / accueil-chalons@marne.chambagri.fr



marne.chambre-agriculture.fr



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARNE